Approved Impact French Label, December 4, 2006
(Size range, January 12, 2007)

GROUPE	27	HERBICIDE

IMPACT[MC] Herbicide

EN VENTE POUR L'UTILISATION SUR LE MAÏS DE GRANDE CULTURE (incluant des variétés classiques ou tolérantes aux herbicides)

COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE : Topramezone ..... 336 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0045% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0045% à titre d'agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION 28141 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

EN CAS D'URGENCE IMPLIQUANT CE PRODUIT ET METTANT EN DANGER DES VIES OU DES BIENS MATÉRIELS, APPELER LE 1-323-264-3910 EN TOUT TEMPS

CONTENU NET : 0.1 L à 250 L

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI.
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Fabriqué par :
AMVAC Chemical Corporation

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5th Floor
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

IMPACT[MC] est une marque de commerce de Corporation AMVAC Chemical.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide **IMPACT** est un herbicide systémique de postlevée utilisé pour la suppression sélective des graminées indésirables et des mauvaises herbes à feuilles larges (dicotylédones) dans le maïs de grande culture (qu'il s'agisse d'hybrides classiques ou tolérants aux herbicides).

L'herbicide **IMPACT** est absorbé par les feuilles, les racines et les pousses, puis transloqué jusqu'aux points végétatifs des mauvaises herbes vulnérables afin de supprimer celles qui sont levées de terre. L'herbicide **IMPACT** supprime les mauvaises herbes en inhibant la biosynthèse des caroténoïdes (inhibiteur HPPD). Les conditions de température et d'humidité favorisant la croissance active des plantes sont importantes pour optimiser l'activité de l'herbicide **IMPACT**.

MODE D'EMPLOI

MAÏS DE GRANDES CULTURES

L'herbicide **IMPACT** est efficace pour supprimer les mauvaises herbes annuelles après leur levée dans les champs à travail réduit du sol ou à système de production traditionnel. Appliquer l'herbicide **IMPACT** comme traitement de postlevée lorsque les mauvaises herbes poussent activement dans les champs de maïs. Pour profiter d'une suppression optimale des mauvaises herbes, appliquer l'herbicide **IMPACT** avant que les mauvaises herbes ne dépassent les stades foliaires indiqués sur l'étiquette.

L'herbicide **IMPACT** peut être appliqué en postlevée sur le maïs de grande culture, y compris les variétés résistantes à l'imazethapyr (par ex. Clearfield^{MD}), le glyphosate (par ex. Roundup^{MD} Ready) et au glufosinate-ammonium (par ex. les hybrides Liberty Link^{MD}).

L'herbicide **IMPACT** devrait être appliqué lorsque les conditions de croissance sont favorables afin d'optimiser la tolérance de la culture et la suppression des mauvaises herbes. Les cultures soumises à un stress environnemental ont plus tendance à être blessées par n'importe quel épandage d'herbicide. Parfois, des plants ainsi stressés qui sont traités avec l'herbicide **IMPACT** pourraient souffrir d'une certaine décoloration transitoire de la portion des feuilles qui a intercepté la pulvérisation. Ces symptômes sont cependant temporaires et peu fréquents. La croissance des plants n'est pas affectée et ils reprennent leur apparence normale après une à deux semaines.

Ne pas utiliser l'herbicide **IMPACT** pour des hybrides de maïs qui exigent 2700 unités thermiques ou moins, ni dans des régions géographiques qui reçoivent en moyenne 2700 unités thermiques ou moins.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

En ce qui concerne la gestion de la résistance, l'herbicide **IMPACT** est un herbicide du groupe 27. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide **IMPACT** et à d'autres herbicides du groupe 27. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide **IMPACT** ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à AMVAC Chemical Corporation au 1-323-264-3910.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Pour profiter de la meilleure performance possible contre les mauvaises herbes à feuilles larges, effectuer le traitement avant que ces mauvaises herbes ne dépassent le stade foliaire maximal indiqué dans le tableau des instructions d'épandage.

Pour profiter de la meilleure performance possible contre les graminées indésirables, effectuer le traitement avant qu'elles ne dépassent le stade foliaire maximal indiqué dans le tableau des instructions d'épandage.

L'herbicide **IMPACT** est efficace sur les biotypes des espèces mentionnées qui pourraient être résistantes aux triazines ou aux herbicides à base d'acétolactate synthase (ALS).

L'herbicide **IMPACT** peut être mélangé en cuve avec Aatrex[MD] 480, Aatrex[MD] Nine-0[MD] ou l'atrazine plus Frontier[MD] afin d'assurer une meilleure destruction des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées annuelles.

MODE D'EMPLOI

L'herbicide **IMPACT** devrait être employé seul comme traitement terrestre à la volée ou dans un mélange en cuve avec l'atrazine ou avec l'atrazine plus Frontier pour obtenir une meilleure suppression résiduelle des graminées indésirables. Consulter les étiquettes de l'atrazine et de Frontier pour connaître les précautions et les restrictions.

Pulvériser uniformément avec un appareil terrestre correctement réglé en utilisant 200 litres d'eau par hectare. Pour les traitements de postlevée, il est recommandé d'employer des buses à jet plat. On recommande une pression de pulvérisation de 140 à 276 kPa.

Ne pas effectuer le traitement lorsque la vitesse du vent dépasse 8 km/h ou si l'herbicide pourrait dériver sur des plantes désirables.

MELANGES EN CUVE

Mode d'emploi pour l'herbicide **IMPACT** dans des mélanges en cuve

Mélange en cuve avec l'atrazine

Appliquer l'herbicide **IMPACT** lorsque le maïs est au stade de 1 à 7 feuilles, que les mauvaises herbes à feuilles larges sont au stade de 1 à 8 feuilles et que les graminées indésirables sont au stade de 1 à 4 feuilles.

Consulter l'étiquette de l'atrazine en ce qui concerne les précautions, les restrictions et les limitations. Toujours utiliser le produit conformément aux précautions et aux limitations les plus restrictives sur les étiquettes.

Lorsque l'herbicide **IMPACT** est combiné à un autre herbicide, consulter l'étiquette de chaque produit pour se familiariser avec les doses, les méthodes d'épandage, le moment propice au traitement, les mauvaises herbes supprimées, les restrictions et les précautions. Toujours utiliser le produit conformément aux précautions et aux limitations les plus restrictives sur les étiquettes.

Herbicide	Dose en mL de produit par ha	Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
Herbicide **IMPACT** + Aatrex 480 + Assist* + NAU**	37 mL + 1,04 L/ha (500 g m.a./ha)	Chou gras Renouée persicaire Petite herbe à poux Morelle noire de l'est Moutarde des champs Amarante à racine rouge Amarante de Powell	Abutilon Stellaire moyenne Sétaire verte Sétaire glauque Digitaire sanguine Échinochloa pied-de-coq
Herbicide **IMPACT** + Aatrex Nine-0 + Assist* + NAU**	37 mL + 555 g/ha (500 g m.a./ha)		
Herbicide **IMPACT** + atrazine + Assist* + NAU**	37 mL + 500 g m.a./ha		

* Employer à raison de 1,25 % v/v, c.-à-d. 12,5 litres par 1000 litres de bouillie de pulvérisation
** Employer à raison de 1,25 % v/v, c.-à-d. 12,5 litres par 1000 litres de bouillie de pulvérisation

Mélange en cuve avec l'atrazine plus Frontier

Appliquer l'herbicide **IMPACT** lorsque le maïs est au stade de 1 à 3 feuilles, que les mauvaises herbes à feuilles larges sont au stade de 1 à 8 feuilles et que les graminées indésirables sont au stade de 1 à 4 feuilles.

Consulter les étiquettes de l'atrazine et de Frontier en ce qui concerne les précautions, les restrictions et les limitations.

Toujours utiliser le produit conformément aux précautions et aux limitations les plus restrictives sur les étiquettes.

Herbicide	Dose en mL de produit par ha	Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
Herbicide **IMPACT** + atrazine + Frontier + Assist* + NAU**	37 mL + 500 g m.a./ha + 1,11 L/ha (1,0 kg m.a./ha)	Chou gras Renouée persicaire Petite herbe à poux Morelle noire de l'est Moutarde des champs Amarante à racine rouge Amarante de Powell Sétaire verte Sétaire glauque Digitaire sanguine Échinochloa pied-de-coq Panic d'automne Panic capillaire	Abutilon Stellaire moyenne

* Employer à raison de 1,25 % v/v, c.-à-d. 12,5 litres par 1000 litres de bouillie de pulvérisation
** Employer à raison de 1,25 % v/v, c.-à-d. 12,5 litres par 1000 litres de bouillie de pulvérisation

Épandage avec un pulvérisateur pour grandes cultures : NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter de pulvériser ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes plus petites que la catégorie moyenne de l'ASAE.

NE PAS pulvériser par voie aérienne.

ZONES TAMPONS

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'épandage direct et le bord sous le vent le plus près des habitats terrestres vulnérables (tels que pâturages, régions boisées, brise-vent, terres à bois, haies-clôture, parcours et zones arbustives).

Mode d'application / Utilisation	Zone tampon requise pour la protection des habitats terrestres (en mètres)
Pulvérisateur pour grandes cultures	15
Pulvérisateur pour grandes cultures avec écrans	5
Pulvérisateur pour grandes cultures avec cônes	10

Lorsqu'on utilise un mélange en cuve, il faut consulter les étiquettes de tous les produits d'association et observer la plus grande zone tampon (la plus restrictive) stipulée sur l'une de ces étiquettes.

ADJUVANTS DE PULVERISATION

Pour optimiser l'adhérence du produit et son absorption par les feuilles, l'herbicide **IMPACT** exige l'ajout d'un surfactant COC et d'un engrais liquide (NAU 28 %) à la bouillie de pulvérisation, dans chaque cas à raison de 1,25 % v/v.

MÉLANGER COMME SUIT ET DANS L'ORDRE STIPULÉ

Mélanges en cuve avec l'herbicide **IMPACT**:

Ajouter tout produit sec en premier pour assurer une bonne dispersion.

1. Remplir le pulvérisateur à moitié plein d'eau propre et agiter.

2. Ajouter les autres produits secs du mélange dans le réservoir du pulvérisateur et agiter.

3. Ajouter l'herbicide **IMPACT** et bien mélanger.

4. Lorsque l'herbicide **IMPACT** est visiblement dispersé, verser les herbicides liquides qui font partie du mélange, si c'est le cas.

5. Ajouter le produit Assist dans le réservoir du pulvérisateur.

6. Ajouter l'engrais liquide (NAU 28 %).

7. Tout en continuant d'agiter le mélange, achever de remplir le réservoir d'eau jusqu'au bon niveau.

RECOLTE DE LA CULTURE

Ne pas appliquer l'herbicide **IMPACT** moins de 45 jours avant la récolte du maïs (ensilage, fourrage ou grain).

Ne pas laisser paître des bêtes dans les champs traités et ne pas leur donner le maïs traité (ensilage, fourrage ou grain) comme nourriture pendant au moins 45 jours après une application d'herbicide **IMPACT**.

ROTATION DES CULTURES

L'année suivante, les champs traités avec l'herbicide **IMPACT** ne peuvent servir qu'à la culture du soya.

PRÉCAUTIONS

On ne doit effectuer qu'une seule application d'herbicide l'herbicide **IMPACT** par année.

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. Éviter de respirer la bouillie pulvérisée ou le brouillard de pulvérisation.

3. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4. Nocif si avalé.

5. Ne pas pulvériser par voie aérienne.

6. Pour mélanger, charger ou pulvériser le produit, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des bas. En outre, porter des gants résistant aux produits chimiques, ainsi qu'une protection appropriée pour les yeux (écran facial ou lunettes protectrices) durant le mélange et le chargement.

7. Ne pas pénétrer et ne pas permettre à qui que ce soit de pénétrer dans les aires traitées durant le délai de sécurité après traitement qui est de 12 heures.

8. Ne pas appliquer directement sur l'eau, ni sur des endroits où il y a de l'eau de surface.

9. **NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable, ni les habitats aquatiques, lorsqu'on nettoie l'équipement ou qu'on élimine des déchets.

10. Ne pas appliquer ce produit par l'intermédiaire d'un système d'irrigation quel qu'il soit.

11. Ne pas contaminer l'eau servant à des fins domestiques ou à l'irrigation. Nettoyer à fond l'équipement d'épandage. (Voir la section intitulée "Nettoyage et élimination du contenant".)

12. Maintenir une zone tampon de 1 mètre entre la dernière largeur de traitement et le bord des aires aquatiques vulnérables comme les terres humides et les étangs.

13. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PRÉCAUTIONS CONTRE LA DÉRIVE DU NUAGE DE PULVÉRISATION

L'herbicide **IMPACT** pourrait endommager des plantes et des arbres désirables. Prendre les précautions suivantes lorsqu'on effectue des traitements à proximité de cultures vulnérables :

1. Ne pas pulvériser l'herbicide **IMPACT** si la vitesse du vent dépasse 8 km/h. Laisser une zone tampon suffisante entre l'aire à traiter et la végétation vulnérable.

2. Employer une pulvérisation à volume élevé sous faible pression. Utiliser une pulvérisation à grosses gouttelettes, car les grosses gouttelettes ont moins tendance à dériver que les petites gouttelettes. La pression d'application doit être inférieure à 276 kPa et le volume de la pulvérisation doit être supérieur à 200 L/ha, à moins d'indication contraire de la part du fabricant des buses.

3. Pulvériser uniquement lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, telles que des maisons, résidences secondaires, écoles et aires de loisirs, est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de sa direction, de la température, de l'équipement utilisé et du réglage du pulvérisateur.

NETTOYAGE, ÉLIMINATION ET ENTREPOSAGE

Nettoyage et élimination du contenant

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Nettoyage de l'équipement de pulvérisation

L'herbicide IMPACT avec d'autres mélanges en cuve

Voici les étapes à suivre pour nettoyer l'équipement d'épandage :

1. Avec un tuyau ou boyau d'arrosage, nettoyer complètement les surfaces intérieures et extérieures de l'équipement, tout en remplissant son réservoir à moitié plein d'eau. Rincer en faisant fonctionner le pulvérisateur jusqu'à ce que toute l'eau de rinçage soit sortie du système.

2. Remplir le réservoir d'eau, en ajoutant 1 litre d'ammoniaque ménagère pour chaque 100 litres d'eau. Actionner la pompe du pulvérisateur pour faire circuler la solution ammoniacale à travers tout le système pendant 15 à 20 minutes, puis expulser une petite quantité de cette solution par l'intermédiaire de la rampe d'épandage et des buses. Laisser ensuite reposer la solution dans l'équipement pendant plusieurs heures, de préférence toute la nuit.

3. Chasser la solution hors du réservoir par l'intermédiaire de la rampe d'épandage.

4. Enlever les buses et les tamis, puis rincer le système en remplissant le réservoir d'eau à deux reprises.

5. Consulter l'étiquette des produits d'association pour se familiariser, le cas échéant, avec les instructions de nettoyage additionnelles qui ne font pas partie des étapes décrites ci-dessus.

ENTREPOSAGE

1. Entreposer l'herbicide **IMPACT** uniquement dans son contenant d'origine.

2 Entreposer l'herbicide **IMPACT** dans un endroit frais et sec.

3. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale durant l'entreposage.

PREMIERS SOINS

1. **En cas de contact avec la peau,** laver avec beaucoup de savon et d'eau.

2. **En cas de contact avec les yeux,** les rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Communiquer immédiatement avec un médecin ou un centre antipoison.

3. **En cas d'ingestion ou d'absorption accidentelle,** communiquer immédiatement avec un médecin ou un centre antipoison.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

L'emploi de ce produit chimique pourrait entraîner une contamination de l'eau souterraine, particulièrement dans les endroits où le sol est perméable (par ex. sablonneux) et/ou si la nappe phréatique n'est pas assez profonde.

Pour diminuer le ruissellement qui, à partir de zones traitées, pourrait atteindre des habitats aquatiques, il faut tenir compte des caractéristiques et de l'état du site avant le traitement. Les caractéristiques et les conditions du site qui pourraient favoriser le ruissellement comprennent, mais s'en s'y limiter, les facteurs suivants : pluie abondante, pente modérée ou raide, sol dénudé et mauvais drainage. Éviter d'utiliser ce produit lorsqu'on prévoit une forte pluviosité. La contamination des habitats aquatiques à la suite d'un ruissellement peut être réduite en laissant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord de la masse d'eau. TOXIQUE pour les mammifères sauvages et les plantes non visées. Respecter les zones tampons spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

AAtrex[MD] 480 et AAtrex[MD] Nine-0[MD] sont des marques déposées de Syngenta Corp.

Assist[MD] est une marque déposée de BASF Aktiengesellschaft, utilisée par BASF Canada Inc. en vertu d'une autorisation.

Clearfield[MD] est une marque déposée de BASF.

Frontier[MD] est une marque déposée de Corporation BASF, utilisée par BASF Canada Inc. en vertu d'une autorisation.

Liberty Link[MD] est une marque déposée de Bayer CropScience.

Roundup[MD] Ready est une marque déposée de Monsanto.

AMVAC Chemical Corporation
4100 E. Washington Blvd.
Los Angeles, CA 90023
1-323-264-3910